

# **COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2010**

## **Approbation du Procès-verbal du 25 mai 2010.**

### **1. Amortissement des subventions « Pass Foncier ».**

Le Maire rappelle au Conseil que la commune perçoit de l'Etat des subventions d'un montant égal à 50% du montant de celles accordées par la commune aux titulaires d'un Pass Foncier. Ces subventions doivent être amorties. Il y a donc lieu de fixer la durée d'amortissement de ces subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir ces subventions sur 4 ans.

### **2. Budget communal - Décision modificative N° 2.**

Il est décidé de rembourser l'emprunt qui avait été contracté auprès de DEXIA pour le projet de PAE Les Drusières. Pour ce faire le maire demande au Conseil de prendre une délibération modificative pour prendre en compte ce remboursement.

### **3. Budget « Lotissement » - DM n° 1.**

**4.**

### **5. Travaux bâtiments communaux. Choix des Architectes.**

#### Rénovation de l'ancienne école :

Les frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour cette restructuration sont de 11.60% du montant des travaux soit un montant total estimé des honoraires de 37 092.00€HT.

Il est prévu une remise de 2000€ sur l'APS (pour tenir compte des plans et autres documents réalisés lors de l'étude initiale en 2006), ce qui donne un total de 2691€ au lieu de 4691€

#### Construction d'un local technique :

Les frais d'honoraires du même cabinet pour une mission de base Maîtrise d'œuvre sont de 7.80 % pour un montant prévisionnel de travaux de 40 000 €HT, avec dépôt du permis de construire et mission complète (hors études d'exécution qui seront établies par les entreprises et visées par l'architecte).

#### Extension de la nouvelle école :

L'appel d'offres n'a rapporté qu'une proposition, celle du cabinet ARIES. Le montant des honoraires est de 11.5% avec la mission de base sur le montant des travaux HT.

## **6. Convention entre le la commune de La Roche St Secret-Béconne et le RPI Le Pègue/Montbrison.**

Le Maire donne lecture d'un projet de convention réalisé conjointement par les communes de Montbrison sur Lez , La Roche St Secret-Béconne et Le Pègue pour les enfants de maternelle.

En effet le RPI La Roche St Secret-Béconne/ La Paillette n'ayant pas de classe maternelle et celui de Montbrison/Le Pègue manquant d'effectifs pour sa classe maternelle il est proposé que les enfants de La Roche St Secret-Béconne soient accueillis à la maternelle du RPI Montbrison/Le Pègue étant entendu qu'aucune dérogation ne sera plus accordée pour une école maternelle autre que celle du Pègue. Il est proposé par ailleurs que le transport scolaire du RPI Montbrison/Le Pègue soit étendu jusqu'à La Roche St Secret-Béconne matin et soir seulement. Le surcoût éventuel du transport sera réparti à égalité entre les 3 communes.

Le montant de la participation pour les frais de fonctionnement de la classe maternelle demandée à la commune de La Roche St Secret-Béconne sera calculé en fin d'année scolaire comme suit :

$$(T \text{ frais} \times 0.75) \times N \text{ élèves de La_Roche} / T \text{ élèves classe maternelle}$$

## **7. Modification du poste d'Agent Social.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de modification du poste d'un Agent social. Une augmentation du temps de travail est en effet nécessaire.

Vu la demande de l'intéressée en date du 11 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire en date du 11 juin 2010,

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

- Décide de supprimer l'actuel poste d'Agent social de 9h30 hebdomadaires
- Décide de créer un nouveau poste d'Agent social pour une durée hebdomadaire de 14h30
- Précise que ces décisions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder à la déclaration d'avis de vacance de poste et prendre toutes mesures pour la nomination d'un agent sur ce nouveau poste.

## **8. ACMO – Convention de conseil en matière d'hygiène et sécurité et conditions de travail du personnel proposée par le CDG.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et conditions de travail du personnel présentée par le centre départemental de gestion.

L'objectif de cette convention de conseil est de permettre au conseiller en prévention des risques professionnels du secteur d'accompagner la commune et de lui faire bénéficier d'une assistance sur toute l'organisation à mettre obligatoirement en place en matière de prévention :

- Réalisation et suivi du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
- Validation du règlement de travail en sécurité ou autre référentiel écrit
- Conception et aménagements des locaux de travail (nouvelle école, atelier, extension mairie...)

- Désignation formation et rôle précis de l'ACMO
- Suivi des registres d'observation, de « droit de retrait », démarches d'accueil formalisées.

Cette mission de conseil, sans coût supplémentaire, est financée par la cotisation additionnelle réglée par les collectivités au Centre de Gestion.

### **9. Convention de mise à disposition d'un A.C.F.I par le CDG.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément au décret n° 85-603 du 10/06/1985 modifié en 2000, dans chaque collectivité, quelle que soit son effectif et qu'elle ait ou non nommé un ACMO, l'autorité territoriale a obligation de nommer un Agent chargé d'assurer la fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail. Il ne peut être ni un élu ni l'ACMO. Son rôle est de contrôler l'application de ces règles. L'ACFI a obligatoirement une formation spécifique.

Le CDG 26 propose donc de réaliser pour nos services l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Le tarif, fixé par délibération du Conseil d'Administration du CDG, et comprenant les déplacements de l'ACFI, était de 290€ par jour en 2009 pour les collectivités affiliées. Toute modification de tarif décidée par le Conseil d'Administration fera l'objet d'un avenant d'adhésion par la collectivité.

### **10. Procédure source ROUX.**

Un élu informe le Conseil que le 15 juin est intervenu un appel du Ministère de la Santé pour la source Roux. La source Armand n'a pas fait l'objet d'appel. L'association a deux mois pour engager un recours.

### **11. Commémoration abbé roux - Attribution de subvention à l'AMRDHB.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mairie d'Eygallayes célèbre, du 16 au 25 juillet 2010, la mémoire de l'Abbé Roux, figure locale de la Résistance. Une plaque doit être mise en place sur le mur de la Cure de Lachau par l'Association pour la Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans les Hautes Baronnies. Il est proposé de participer à l'achat de cette plaque par une subvention exceptionnelle à cette association.

### **12. Questions diverses.**

- Une fuite d'eau est signalée qui semble due à un déplacement de compteur lors du mandat précédent. L'affaire étant jugée trop ancienne il est décidé de ne pas donner suite à cette demande
- Informations sur les subventions 2009 : Les subventions annoncées sont pratiquement toutes rentrées (cimetière : 4506€; Signalisation : 2325€ sur 2564€; les rideaux de l'école).
- Subventions promises pour 2010 : Voirie 20750€HT ; Aire de Jeux 7200€HT ; Local technique 29400€HT ; Chauffage ancienne cure 3042€HT.
- Demande de subvention pour les travaux de terrassement de l'aire de jeux (pour un montant de 5500€HT) et du local technique (pour un montant de 5300€HT).  
Le dossier d'appel d'offres doit être envoyé.

- Chemin de randonnée sur La Roche St Secret-Béconne : il est décidé de créer un groupe de travail. Une réunion sera organisée en septembre/octobre.
- Demande de réouverture du chemin rural dit de Blacon à Béconne par la création d'une piste forestière avec installation d'un tuyau d'irrigation. Accord du Conseil.

La séance est levée à 23h00.